

**PROJET D'ARRETE N° DU CORRESPONDANT AU
..... PORTANT DESIGNATION DU RESPONSABLE DE LA
FONCTION FINANCIERE ET DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES.**

Le Ministre ou le responsable de l'institution publique ;

- Vu la loi organique n° 18 -15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
- Vu le décret présidentiel n°..... du portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret présidentiel n°..... du portant nomination du responsable de l'institution publique ;
- Vu le décret exécutif n° 20-354 du 30 novembre 2020, déterminant les éléments constitutifs des classifications des charges budgétaires de l'Etat ;
- Vu le décret exécutif n° 20-383 du 19 décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de mouvements de crédits ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret exécutif n° 20-404 du 29 décembre 2020, fixant les modalités de gestion et de délégation de crédits ;
- Vu le texte portant organisation du Ministère ou de l'institution publique ;
-

Arrête :

Article 1^{ER} - Le présent arrêté a pour objet de désigner le responsable de la fonction financière et les responsables des programmes, au titre du portefeuille de programmes

Art.2- Est désigné (e) responsable de la fonction financière, le (la) Directeur (rice)

Art.3- Sont désignés (es) responsables de programmes :

- Le (la) directeur (rice), pour le programme
- Le (la) directeur (rice), pour le programme
-

Art. 4- le Secrétaire Général du Ministère ou de l'institution publique et les responsables désignés par le présent arrêté sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre de cet arrêté.

Art.5- le présent arrêté est publié au journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le correspondant au

Le Ministre ou le responsable de l'institution publique

**PROJET DE DECISION N° DU CORRESPONDANT AU
..... PORTANT DESIGNATION DES RESPONSABLES DES
ACTIONS ET DES RESPONSABLES DES SOUS ACTIONS.**

Le Directeur, responsable du (des) programme (es)

- Vu la loi organique n° 18 -15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
- Vu le décret exécutif n° 20-354 du 30 novembre 2020, déterminant les éléments constitutifs des classifications des charges budgétaires de l'Etat ;
- Vu le décret exécutif n° 20-383 du 19 décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de mouvements de crédits ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret exécutif n° 20-404 du 29 décembre 2020, fixant les modalités de gestion et de délégation de crédits ;
- Vu le texte portant organisation du Ministère ou de l'institution publique ;
-
- Vu la circulaire n°durelative aux modalités de désignation des responsables budgétaires ;
- Vu l'arrêté n° du portant désignation du responsable de la fonction financière et des responsables des programmes ;

Décide :

Article 1^{ER} - La présente décision a pour objet de désigner les responsables des actions et les responsables des sous actions, du (des) programme (es), au titre du portefeuille de programmes

Art.2- Est désigné (e) responsable de l'action et responsable de la sous action :

La fonction	Programme	Sous-programme	Responsable de l'Action	Responsable de la Sous action
Le directeur	Le code et l'intitulé de l'action	Le code et l'intitulé de la sous action
Le directeur	Le code et l'intitulé de l'action	Le code et l'intitulé de la sous action
Le directeur	Le code et l'intitulé de l'action	Le code et l'intitulé de la sous action
.....
.....

Art.3- le Secrétaire Général du Ministère ou de l'institution publique et le responsable de la fonction financière du Ministère ou de l'institution publique sont informés des désignations effectuées par la présente décision. Les responsables désignés ci-dessus sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre de la présente décision.

Art.4- la présente décision est publiée au Bulletin Officiel du ministère ou de l'institution publique.

Fait à Alger, le correspondant au

Le responsable de programme